



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Bureau des transports scolaires,
des bourses et des allocations d'étude

Email: bsup@education.pf

FORMULAIRE DE DEMANDE

«TITETI TURU HA'API'IRA'A»

ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES

DE LA BOURSE

- ☐ par voie de réquisition
☐ par voie de remboursement

Le dispositif «Titeti Turu Ha'api'ira'a» donne droit **aux étudiants bénéficiaires de l'allocation de catégorie E**, par année scolaire ou universitaire, à la prise en charge à 100 % par la Polynésie française, par les voies et selon les tarifs les plus économiques, des frais de transport aérien pour un voyage aller et retour entre sa résidence en Polynésie française et son établissement d'enseignement en métropole ou à l'étranger (article 4 de l'arrêté n° 680/CM du 16 mai 2024 modifié arrêté 755/CM du 28 mai 2024).

Je soussigné(e) : Nom – Prénom : _____

N° de téléphone en Polynésie française : _____ E-mail : _____@_____

demande le bénéfice du transport au titre du «Titeti Turu Ha'api'ira'a» pour l'année universitaire **2024/2025**.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE :

- ☐ **Réquisition (à déposer au minimum 15 jours avant la date limite de paiement fixée par la compagnie aérienne)**
- Attestation de pré inscription ou certificat de scolarité,
 - Photocopie du passeport en cours de validité,
 - Facture pro forma établie par **Air Tahiti Nui signée et tamponnée OBLIGATOIREMENT** et libellée au nom de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements
 - Accompagnée de l'itinéraire reçu via le mail : noreply@doc.mail.amadeus.com
 - **Facture pro forma des deux compagnies aériennes : French Bee et Air France**
 - **Important** : l'étudiant(e) se charge de repousser la date limite de paiement auprès de la compagnie aérienne jusqu'à la transmission de la réquisition.

N.B : dès signature de la réquisition, celle-ci sera transmise par mail à la compagnie aérienne et en copie à l'étudiant(e).

- ☐ **Remboursement (à déposer au plus tard le 31 octobre de l'année en cours)**, sauf pour les rentrées universitaires postérieures à cette date, le dossier doit être transmis au plus tard un mois après la date de rentrée effective)
- Certificat de scolarité,
 - **ORIGINAL** de la facture acquittée du billet d'avion de l'étudiant(e).
 - Dans le cas où la facture acquittée est au nom d'une compagnie autre qu'Air Tahiti Nui, produire facture-devis par la compagnie aérienne Air Tahiti Nui précisant le tarif pour la même prestation que celle pour laquelle le remboursement est demandé.
 - Carte(s) d'embarquement,
 - Relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant(e)**.
- **Attention** : le montant du remboursement sera effectué à hauteur du tarif le plus économique.

☐ Je déclare sur l'honneur ne pas bénéficier de la continuité territoriale ou d'une autre aide publique au titre du même déplacement.

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

A _____ le _____ Signature de l'étudiant(e) majeur(e) ou du responsable légal